

L'organisation prévisionnelle des secours

C'est de cette organisation que dépend l'intervention rapide et efficace des secours. La commune a réalisé son Plan Communal de Sauvegarde – PCS –, c'est-à-dire schéma d'engagement des moyens. Le PCS détermine, en fonction des risques identifiés sur Saint Martin de Crau, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Ce plan permet une mobilisation anticipée et organisée

des secours à partir de différents niveaux de risques : les informations ainsi disponibles permettent d'orienter les secours vers les quartiers concernés.

Les services municipaux sont aptes à mobiliser l'ensemble de leurs moyens logistiques et humains pour faciliter au plus vite le retour à la vie normale. Un schéma d'engagement des moyens au niveau départemental (plan ORSEC par exemple) est également prévu. Tout comme le PCS, il s'adapte au type de sinistre auquel on doit faire face.

inondation 

séisme 

mouvement de terrain 

feu de forêt 

canicule 

transport de matières dangereuses 

industrie 

nucléaire 

RISQUES NATURELS

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Obtenir des renseignements

■ Téléphoner au 04 90 47 17 29

■ S'adresser à l'Hôtel de Ville de Saint Martin de Crau (1, Place Docteur Bagnaninchi)

■ S'adresser aux Services Techniques, rue Alphonse Daudet



L'alerte des populations

Les sirènes :

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre les mesures de sauvegarde adaptées.



Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence. A son audition, la population doit alors se mettre à l'abri dans un lieu protégé.

Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai tous les premiers mercredi du mois à 12h.

La radio (France Inter au 91,3 et radios de proximité : Soleil FM au 96,3) donnera des informations complémentaires.

L'alerte téléphonique :

Le système de l'alerte téléphonique consiste en la diffusion d'un message via le réseau téléphonique en cas d'évènement majeur.

Le porte à porte :

La population peut aussi être alertée par le porte à porte, par des agents de la Police Municipale ou véhicule police équipé d'un porte-voix.

Que faire en cas d'alerte ?



▶ Mettez-vous à l'abri dans un local de préférence sans fenêtre en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la climatisation et le chauffage



▶ Ecoutez la radio France Inter au 91,3 ou Soleil FM au 96,3

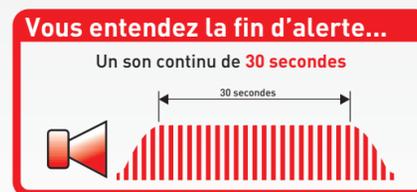
▶ Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre



▶ Libérez les lignes téléphoniques pour les secours



▶ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
FIN D'ALERTE



Le Plan Communal de Sauvegarde et le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs sont consultables en Mairie et en Mairie annexe de Caphan, aux Services Techniques et à la Maison du Citoyen.



Conception: Guillaume Baldini - Studio B // 04 90 96 39 04

DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Saint Martin de Crau



Inondation

le risque inondation

Caractéristiques

L'inondation est la submersion d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. La commune, placée au débouché du vaste bassin versant de la Chapelette, peut être sujette au risque d'inondation par ruissellement urbain et périurbain qui serait provoqué par de fortes précipitations. Lors de très fortes précipitations, l'eau peut s'évacuer difficilement et s'accumuler par endroit.

Le risque sur Saint Martin de Crau

De très fortes intempéries pourraient provoquer la saturation des différents canaux (Chapelette, Roubine de Raillon...) qui ne draineraient plus les eaux. Ce phénomène de saturation peut entraîner le ruissellement des eaux qui s'accumuleraient alors dans les points bas de la commune, qui s'inonderaient. C'est essentiellement la moitié ouest de la ville qui est concernée par ce risque.

Le secteur de Caphan et, dans une moindre mesure, la zone agglomérée de Saint Martin de Crau, sont sous le niveau du canal de Craponne. En cas de rupture de berge, des secteurs peuvent être inondés par les eaux du canal.

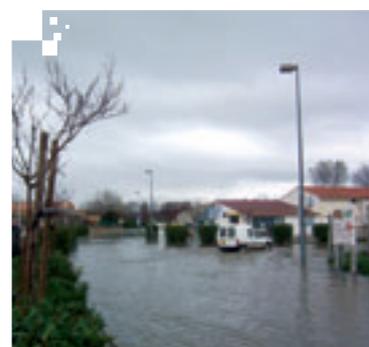
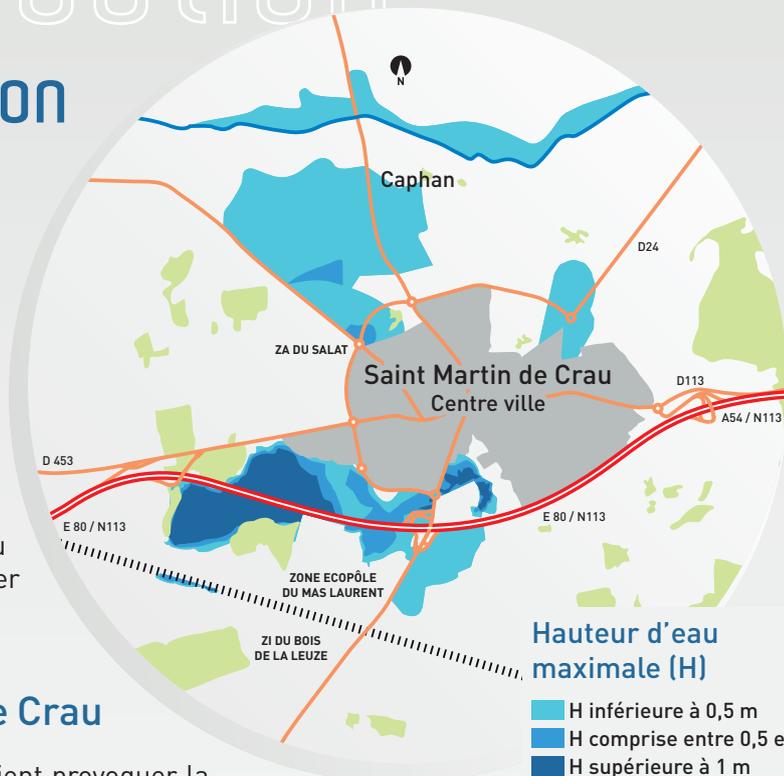
Mesures de prévention et de sauvegarde prises par la commune

- Etablissement d'une carte précise des zones inondables en cas de fortes précipitations, et applications de règles d'urbanisme spécifiques dans ces zones

- Construction et entretien d'un réseau complet de canaux et de fossés d'assainissement pluvial relié à de nombreux bassins de rétention des eaux de pluie (notamment la Baisse de Raillon), permettant d'absorber et de stocker temporairement les eaux pour limiter l'inondation des secteurs habités

- Entretien de la "Chapelette de Crué". Il s'agit d'une seconde Chapelette débutant en aval du Lac du Domaine du Lac, permettant le délestage de la Chapelette urbaine lors des fortes précipitations et évacuant les eaux du quart sud-est de la zone agglomérée (Manades, Mas Planton...)

- Outre les bulletins météo et les bulletins d'alarme de précipitations qui sont diffusés, dès lors que des précipitations sont prévisibles sur tout ou partie du Département, une information sera donnée par la Mairie via France Inter au 91,3 et la radio locale Soleil FM au 96,3





Conduites à tenir

Avant

- Disposer d'un poste de radio à piles
- Prévoir les gestes essentiels : amarrer les cuves, faire une réserve d'eau potable, de nourriture, de bougies
- Rassembler argent, papiers, médicaments... pour une éventuelle évacuation

Pendant

- Fermer portes, fenêtres, aérations
- Se réfugier dans les étages
- Couper les alimentations en gaz et en électricité
- Écouter la radio (France Inter au 91,3 ou Soleil FM au 96,3) et attendre les consignes des autorités
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
- Etre prêt à évacuer votre maison si nécessaire
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- Évacuer dès que vous en recevez l'ordre des services d'incendie et de secours ou de la police municipale et ne pas revenir en arrière
- Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux (pesticides, produits d'entretien...)



le risque inondation

Vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE D'INONDATION
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation

 <p>▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations</p>	 <p>▶ montez à pied dans les étages</p>	 <p>▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer</p>
 <p>▶ fermez le gaz et l'électricité</p>	 <p>▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités</p>	 <p>▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>



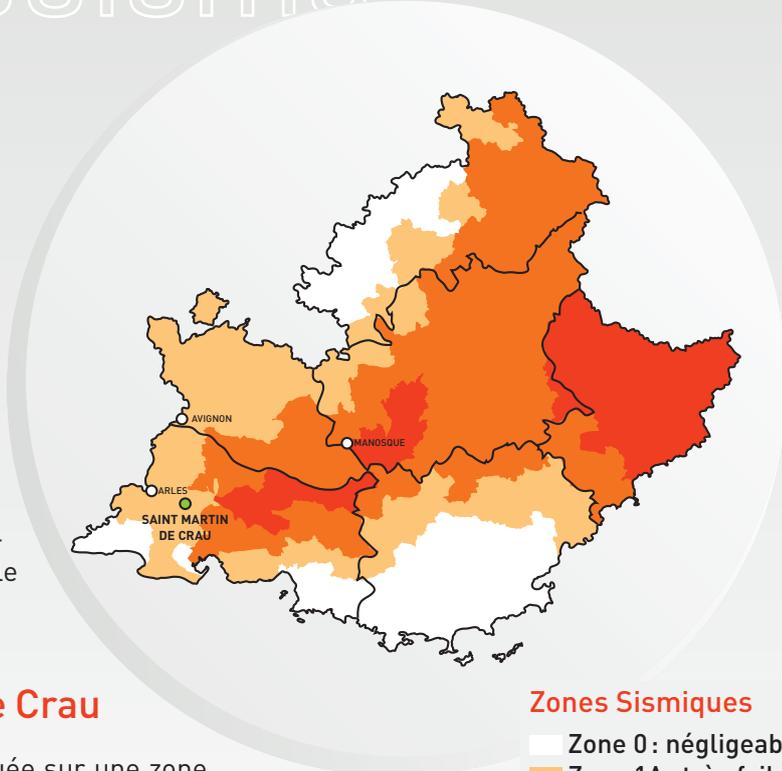


séisme

le risque séisme

Caractéristiques

Le tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations et des mouvements brusques du sol variant de quelques secondes à quelques minutes. C'est une libération soudaine d'énergie qui provoque la fracture des roches en profondeur et la création de failles. Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment où surviendra le séisme.



Le risque sur Saint Martin de Crau

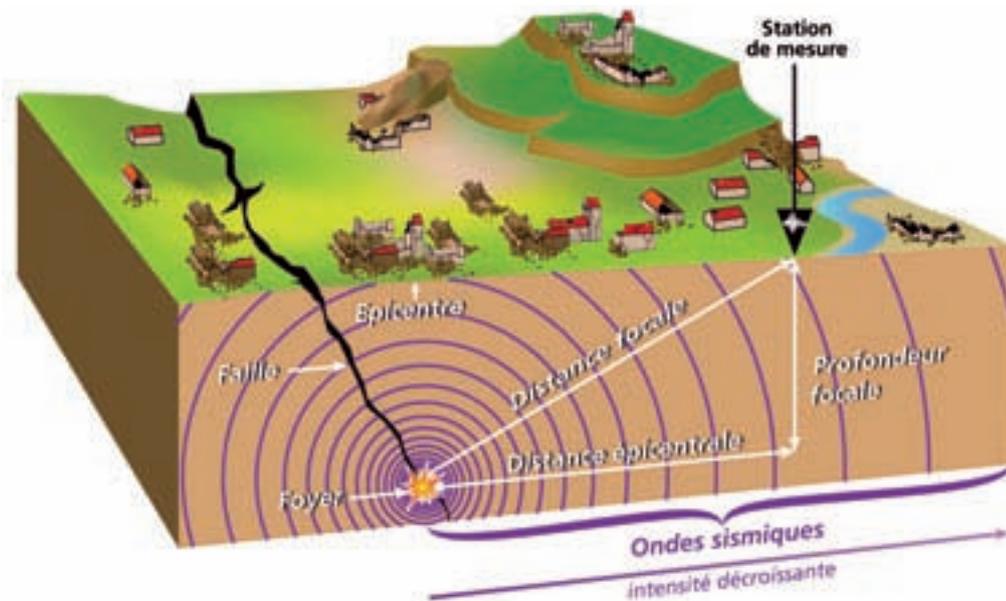
La totalité de la Commune est située sur une zone où le risque sismique est très faible mais non négligeable.

Zones Sismiques

- Zone 0 : négligeable
- Zone 1A : très faible
- Zone 1B : faible
- Zone 2 : moyenne

Mesures de prévention et de sauvegarde

Règles de construction parasismique pour les maisons individuelles et les bâtiments assimilés, il s'agit des règles PS MI 89 révisées 92



Séisme du 11/06/1909
Lambesc



Conduites à tenir

Pendant

- Rester où l'on est

A l'intérieur

- Se mettre à l'angle d'un mur, sous une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres et escaliers en bois
- Prendre garde surtout aux chutes d'objets
- Ne pas fumer

A l'extérieur

- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (fils électriques, arbres, ponts, corniches, toitures...)

En voiture

- S'arrêter à l'écart d'arbres ou poteaux, rester dans son véhicule et ne pas descendre avant la fin des secousses
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

Après

- Écouter la radio (France Inter au 91,3 ou Soleil FM au 96,3)
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Évacuer le plus rapidement votre habitation
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Couper l'eau, le gaz, l'électricité. Ne pas allumer de flamme. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Se diriger dans des endroits loin des murs des maisons et de toute construction pouvant s'écrouler. Privilégier les stades et les terres environnantes
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)
- Emporter papiers personnels importants, des vêtements chauds, des médicaments indispensables



Séisme du 11/06/1909
Lambesc



le risque séisme

Vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

<p style="text-align: center;">PENDANT protégez-vous la tête avec les bras</p> <p>à l'intérieur</p>  <p>→ abritez-vous sous un meuble solide</p> <p>à l'extérieur</p>  <p>→ éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...</p> <p>si vous êtes en voiture restez-y</p>	<p style="text-align: center;">APRES</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>→ fermez le gaz et l'électricité</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>→ ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <p>→ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas → ne prenez pas l'ascenseur</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>→ écoutez la radio → respectez les consignes des autorités</p> </div> </div> <p style="text-align: center;">rejoignez le lieu de regroupement</p>	
--	--	--

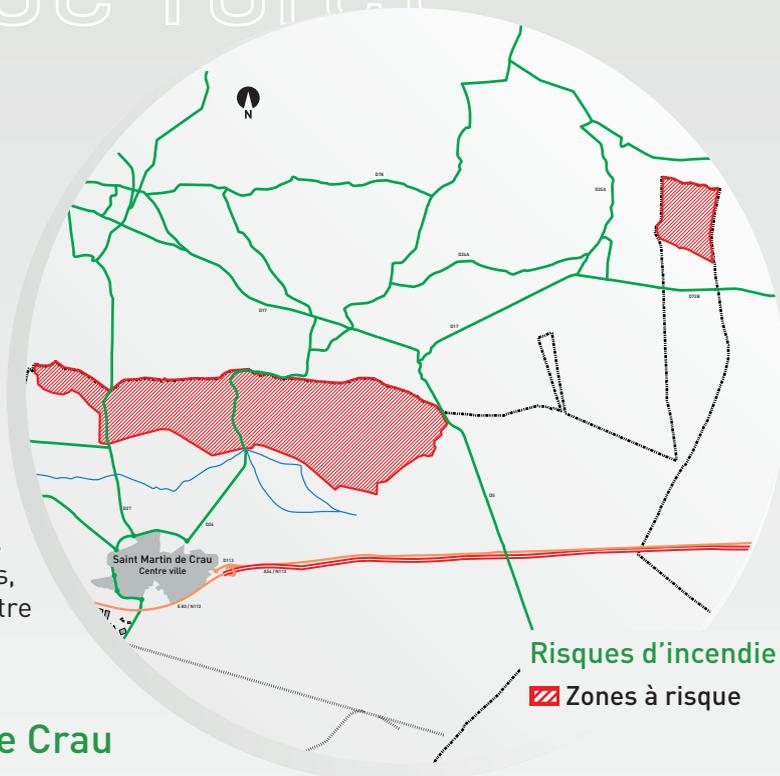


feu de forêt

le risque feu de forêt

Caractéristiques

Est considéré comme feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou de garrigue. Ce risque, important dans les Bouches-du-Rhône, augmente avec la saison estivale. Outre la destruction des espèces végétales, le risque pour les constructions peut être important.



Le risque sur Saint Martin de Crau

La commune de Saint Martin de Crau est située en zone peu sensible aux feux de forêt, sauf quelques secteurs forestiers au nord (Taulière, Santa Fé, Chambremont et Grand Brahis) et quelques petits bois et garrigues disséminés au Sud.

En cas de feu, les quelques habitations isolées et menacées seraient alertées par les Pompiers.

Mesures prises par la Préfecture

- Arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs boisés de juillet à septembre ou en cas de risque exceptionnel
- Arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu

- Arrêté préfectoral rendant obligatoire le débroussaillage

Mesures prises par la Commune

- Arrêté communal réglementant l'accès aux massifs boisés
- Réunion annuelle de la cellule de débroussaillage (Mairie, Service Départemental d'Incendie et de Secours) faisant le point avant la période estivale sur les travaux de prévention et de protection
- Informations aux principaux propriétaires concernés sur l'obligation de débroussaillage
- Délivrance par le Maire d'autorisation relative à l'emploi du feu (en application d'un arrêté préfectoral)





Consignes de sécurité

- Respecter la réglementation sur l'obligation de débroussaillage des parcelles, ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment pour éviter une explosion
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...), arrêter la ventilation
- Suivre les instructions des pompiers



Vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE FEU DE FORÊT
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE
 <ul style="list-style-type: none"> ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ▶ arrosez les abords 	 <ul style="list-style-type: none"> ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
 <ul style="list-style-type: none"> ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables 	 <ul style="list-style-type: none"> ▶ fermez volets, portes et fenêtres ▶ calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités



le risque feu de forêt



mouvement de terrain

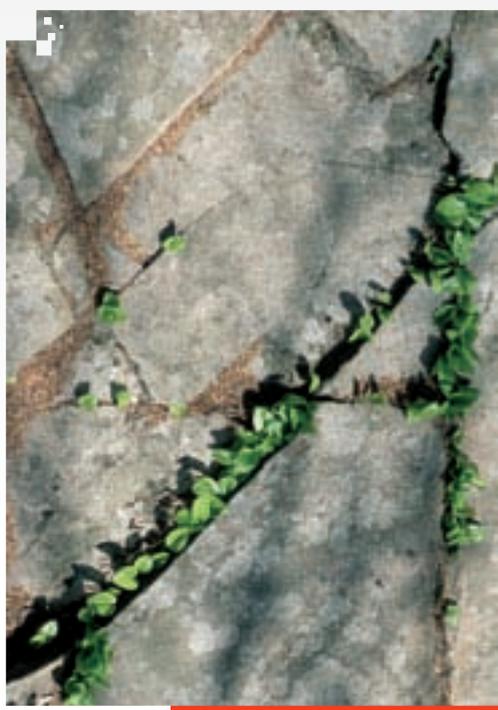
le risque mouvement de terrain

■ Caractéristiques

Ce sont des déplacements, plus ou moins brutaux et plus ou moins rapides, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les mouvements de terrain peuvent avoir des origines multiples (retrait/gonflement des argiles, tassement et affaissement des sols, effondrement de cavités souterraines...).

■ Le risque sur Saint Martin de Crau

Avec un aléas faible, une grande partie de la Commune est touchée par le phénomène de retrait/gonflement des argiles (voir cartographie sur www.argiles.fr).



■ Mesures de prévention et de sauvegarde

■ Après étude du sol préalable à une construction neuve, respect de l'adéquation du mode de fondation prévu par le constructeur avec les caractéristiques et le comportement géotechnique du terrain (fondations profondes, rigidification de la structure par chaînage). Pour les bâtiments existants : maîtrise des rejets d'eau, contrôle de la végétation en évitant de planter trop près des constructions.

■ Conduites à tenir

→ Evaluer les dégâts dus au retrait/gonflement d'argile et informer les autorités



canicule

le risque canicule



On parle de la canicule lorsque, dans un secteur donné et sur une période de plusieurs jours, la température reste élevée et l'amplitude thermique faible.

L'exposition à de fortes chaleurs constitue un danger pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un "coup" de chaleur.

Comment affronter la canicule ?

Protégez-vous de la chaleur :

Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 11h et 17h) et plus encore les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...

Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton), amples et de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.

Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

Rafraîchissez-vous :

Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.

Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais à proximité de votre domicile (supermarchés, cinémas, musées...).

Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un

brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également mouiller vos vêtements ou poser une serviette mouillée sur vos jambes.

Buvez et continuez à manger :

Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit, bouillons...

Ne consommez pas d'alcool.

Mangez comme d'habitude au besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).

Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien :

Surtout si vous prenez des médicaments.

Si vous ressentez des symptômes inhabituels.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider :

Pour les personnes isolées et fragiles, signalez-vous auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Martin de Crau afin de vous faire recenser.

Demandez de l'aide à un parent, un voisin, si la chaleur vous met mal à l'aise.

Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire. Il y a toujours autour de vous une personne âgée isolée qui peut être en situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur.

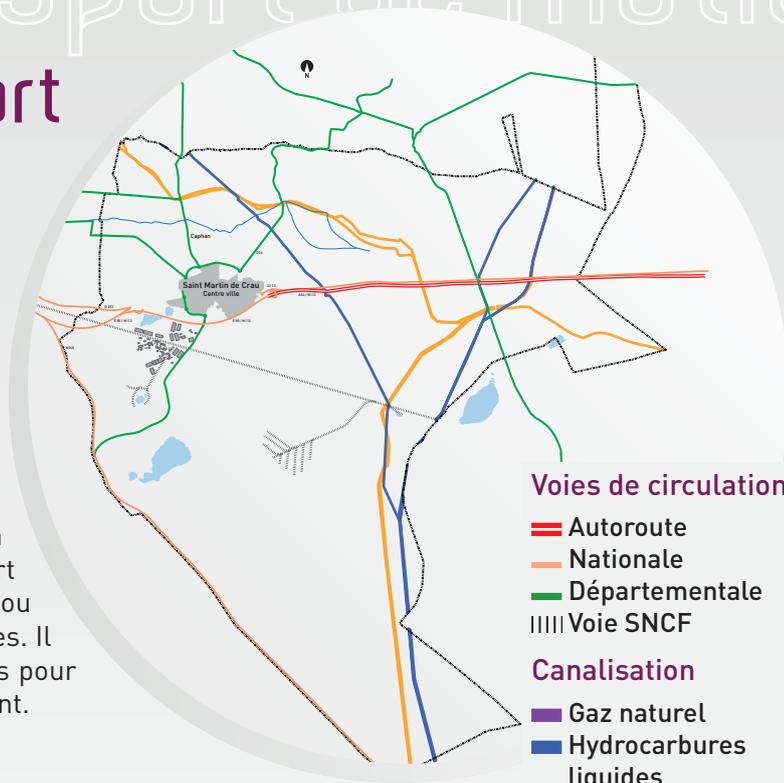




le risque transport de matières dangereuses

Caractéristiques

Le risque par Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, maritime ou par canalisation de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.



Le risque sur Saint Martin de Crau

La commune de Saint Martin de Crau est concernée par le TMD par voie routière (A 54, RN 113, RN 568, D 24) du fait d'entreprises à risques livrant ou réceptionnant des matières dangereuses par la route, mais aussi par voie ferroviaire (ligne SNCF Paris - Vintimille) et par canalisation ou pipeline (conduites enterrées de transport de gaz et d'hydrocarbures liquides).

Mesures de prévention au niveau national

Une réglementation rigoureuse porte sur :

- La formation du personnel concerné par le transport de matières dangereuses
- La construction de citernes et de canalisations selon des normes et avec des contrôles périodiques
- Des règles strictes de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires...)
- L'identification et la signalisation des produits transportés avec code de danger de matière et fiche de sécurité



Mesures de prévention au niveau local

■ Un itinéraire de contournement de l'agglomération a été mis en service : voie express RN 113 et future voie de contournement nord de la commune (travaux du 4^{ème} tronçon prévus pour fin 2008)

■ Adoption d'un Plan de Secours Spécialisé TMD des Bouches-du-Rhône



Conduites à tenir

Dès l'alerte donnée par les autorités :

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche (pour éviter de respirer des produits toxiques), ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule
- Écouter la radio (France Inter au 91,3 ou Soleil FM au 96,3) pour connaître les consignes de sécurité à suivre

En cas d'évacuation :

- Rassembler un minimum d'affaires personnelles
- Prendre les papiers, argent liquide et chéquier
- Couper gaz et électricité
- Suivre strictement les consignes données par radio, porte à porte ou téléphone
- Fermer à clé les portes extérieures
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Les messages d'information préciseront les consignes une fois le danger écarté
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte (sirène) : signal continu de 30 secondes

En cas de confinement :

- Fermer portes et fenêtres
- Arrêter les ventilations et obturer les aérations (portes, fenêtres, aérations)
- Supprimer toute flamme et étincelle
- Se rendre dans une pièce de préférence possédant une arrivée d'eau
- Respirer à travers un linge épais mouillé d'eau
- Écouter la radio



Vous êtes dans une zone soumise au
**RISQUE DE TRANSPORT
 DE MATIÈRES DANGEREUSES**
 consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ écoutez la radio



▶ respectez les consignes des autorités



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

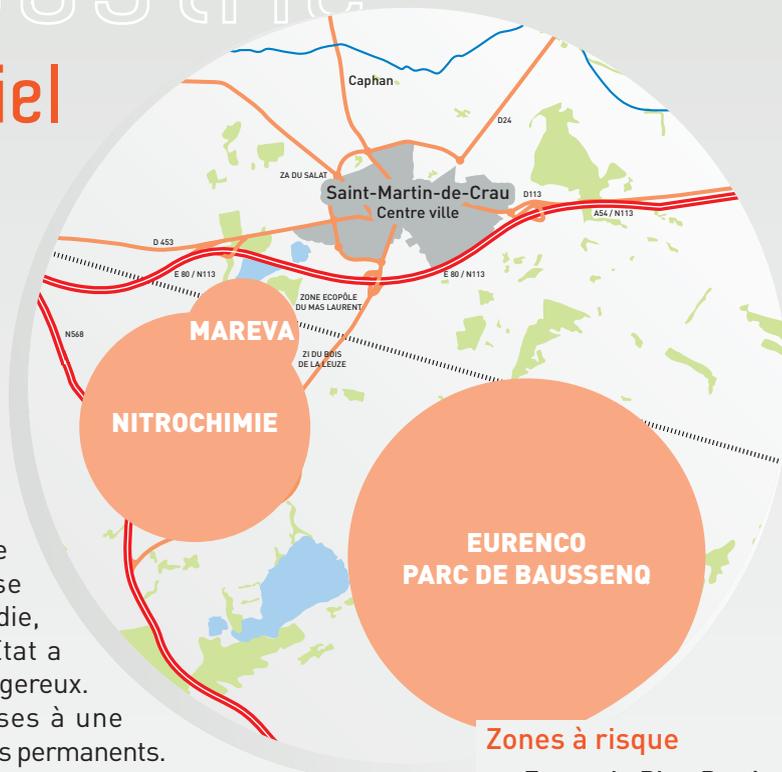


industrie

le risque industriel

Caractéristiques

Un risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Ses effets et ses conséquences dépendent de la nature des produits et de leur quantité. Ils se manifestent le plus souvent par un incendie, une explosion ou un nuage toxique. L'Etat a répertorié les établissements les plus dangereux. Ces installations classées sont soumises à une réglementation rigoureuse et à des contrôles permanents. Certains d'entre eux, en raison de la nature des produits utilisés, traités ou stockés sont par ailleurs soumis à la directive "SEVESO".



Zones à risque

■ Zones du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le risque sur Saint Martin de Crau

Trois établissements sur la Commune sont soumis à la directive "SEVESO" : Eurenco au Parc de Baussenq, Nitrochimie à la Dynamite et Mareva dans la zone industrielle du Bois de Leuze.

Moyens mis en œuvre par la commune pour la prévention des risques

- Organisation d'un Plan Communal de Sauvegarde définissant l'organisation des secours à l'échelon communal
- Mise en place dans les bâtiments communaux des consignes à appliquer
- Distribution aux administrés des consignes à appliquer
- Plan Particulier de Mise en Sécurité pour les écoles primaires avec les directeurs d'écoles et l'inspection académique
- Au niveau départemental : définition d'un Plan Particulier d'Intervention



Usine de Dynamite
Saint Martin de Crau

Moyens de prévention mis en place par l'industriel

- Définition d'un Plan d'Organisation Interne
- Exercices de sécurité
- Protocoles pour les opérations à risques dans certains établissements



Conduites à tenir

Dès l'audition de la sirène

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Écouter la radio (France Inter au 91,3 ou Soleil FM au 96,3)
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...)
- Arrêter la ventilation
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Ne pas téléphoner
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte



Vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE INDUSTRIEL
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident

 <p>▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche</p>	 <p>fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations éloignez-vous-en</p>	 <p>▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer</p>	 <p>ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle</p>
 <p>▶ écoutez la radio</p> <p>▶ respectez les consignes des autorités</p>		 <p>▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>	

le risque industrie





nucléaire

le risque nucléaire

Caractéristiques et risque sur Saint Martin de Crau

Le risque nucléaire varie selon son origine. Pour Saint Martin de Crau, le risque nucléaire est dû à la présence de la Base aérienne 125 d'Istres qui est une installation nucléaire de base secrète (INBS) intéressant la Défense Nationale. Elle assure des missions de dissuasion nucléaire (Force Nucléaire Stratégique), de protection (Défense Sol-Air), de projection (plus importante escale aérienne militaire en France et 1^{er} pôle d'essais en vol) et de service public (participation à la lutte contre les feux de forêt notamment).



Zones à risque

- Zones sans risque
- Zones à risque nucléaire



L'hypothèse extrême est l'incendie d'une arme nucléaire, accompagné ou non d'une explosion pyrotechnique. Celle-ci entraînerait une dispersion de radionucléides sous forme de fumées et d'aérosols (plutonium et uranium 238), émetteurs de rayonnements alpha. Il se produirait une contamination de l'atmosphère et du sol au voisinage du lieu de l'accident et dans une zone sous le vent (plus ou moins importante selon la situation météorologique du moment), avec pour les personnes :

- Effets classiques (blessures, brûlures...) pour celles situées à proximité de l'accident
- Effets radiologiques essentiellement sous forme de contamination interne par inhalation
- Le risque d'irradiation est négligeable
- Effets combinés, à la fois classiques et radiobiologiques

Le rayon du périmètre Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la Base d'Istres a été récemment réduit de 3 à 2 km. Seule la partie Sud du territoire communal est concernée par ce risque.



Conduites à tenir

- En cas de contamination externe (lorsque des particules se sont déposées sur la peau ou les cheveux), l'élimination s'effectue par lavage, l'eau entraînant les particules
- En cas de contamination interne (si des particules ont pénétré dans l'organisme par inhalation, ingestion ou blessures cutanées), l'élimination s'effectue par les voies naturelles et/ou par traitement médical approprié

Pour information

- Les rejets éventuels de la base d'Istres seraient très spécifiques : dispersion de poussières radioactives de plutonium ou d'uranium 238. Dans ce cas, les pastilles d'iode sont totalement inefficaces

Vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE D'ACCIDENT NUCLÉAIRE
 consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident

	▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche		▶ fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations		▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
	▶ écoutez la radio		▶ respectez les consignes des autorités		▶ ne fumez pas
					▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours





Présentation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM



Comment se protéger en cas d'inondation? Quelle conduite doit-on tenir en cas de séisme ou d'accident industriel? Voilà autant de questions auxquelles le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM - de Saint Martin de Crau entend vous donner des réponses.

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone géographiquement limitée où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et sa forte ou très forte gravité :

- Il concerne un grand nombre de personnes
- Il occasionne des dommages importants

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs : les Risques Naturels (inondation, séisme...) et les Risques Technologiques (risque industriel, risque nucléaire, rupture de barrage...).

Le DICRIM de Saint Martin de Crau a été élaboré afin de recenser les risques présents sur le territoire de la Commune et d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures. Il s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs établi par la Préfecture des Bouches-du-Rhône et sur le Plan Communal de Sauvegarde de Saint Martin de Crau.

Ce document d'information préventive est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire saint martinois et sur la conduite à tenir en cas d'accident, car tous les citoyens ont le droit d'être informés (loi n° 87.565 du 22/07/87). Le DICRIM recense les actions engagées, les aménagements réalisés et les dispositifs que la Municipalité peut déclencher à la moindre alerte.

Notre ville est concernée par quatre risques naturels : **l'Inondation, les Séismes, les Mouvements de Terrain et les Feux de Forêt**, ainsi que par trois risques technologiques : **le Transport de Matières Dangereuses, le Risque Industriel et le Risque Nucléaire**. Bien qu'il ne constitue pas un risque majeur au sens strict, une information particulière liée au **Risque Canicule** vient compléter l'information de chacun.

Le DICRIM, librement consultable en Mairie ainsi qu'en Mairie annexe de Caphan, aux Services Techniques et à la Maison du Citoyen, doit permettre à tous les saint martinois d'avoir une meilleure connaissance du risque et d'en adapter la conduite à tenir.

Tout le sens du DICRIM de Saint Martin de Crau tient en ces deux mots : information et responsabilisation.

Claude VULPIAN,
Maire de Saint Martin de Crau
et Vice-président du Conseil Général

